

« Nous demandons du respect! »

Des employés d'ISS au Cern se sont mis en grève le 4 avril pour exiger l'ouverture d'un dialogue autour de leurs conditions de travail. Unia a demandé une médiation

memo Inquiétudes quant à l'avenir de leurs emplois, pression accrue au travail, salaires qui stagnent, non-respect des usages et licenciement d'un travailleur âgé: la coupe est pleine pour les personnes chargées de la logistique au Cern. Malgré plusieurs sollicitations d'Unia pour rencontrer la direction d'ISS, celle-ci reste muette. Pour les employés, l'heure est venue de passer à l'action.

Le soleil se lève tout juste. Ce matin du 4 avril, environ deux tiers des employés de la multinationale ISS Facility Services sont restés aux portes du Cern à Meyrin. Soutenus par Unia, ces employés polyvalents chargés de la logistique sur le site ont débrayé toute la journée pour dénoncer le refus de leur employeur d'ouvrir des discussions au sujet de leurs conditions de travail. En réalité, le malaise ne date pas d'aujourd'hui. La quinzaine d'employés en grève évoque une pression qui s'est accrue ces derniers temps mais aussi une incertitude grandissante quant à la pérennité de leur emploi. «Depuis des années à Genève, les organisations internationales et les entités publiques comme l'aéroport externalisent une série de services, explique Umberto Bandiera, responsable romand du transport et de la logistique d'Unia. Les mandats de transport, logistique, cuisine ou encore de nettoyage sont soumis à la concurrence des grandes multinationales à travers des appels

d'offres. Les récentes pertes de mandats d'ISS inquiètent les travailleurs actifs sur le site du Cern.»

Revendications

Le licenciement du collègue Jérôme* (lire ci-dessous) est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le personnel entre en contact avec le syndicat. Unia remarque rapidement que, pourtant signataire des Usages genevois pour la branche du transport et de la logistique, ISS n'est pas claire dans leur application. «Nous avons organisé plusieurs assemblées du personnel et établi un cahier de revendications, souligne Umberto Bandiera. Dans un premier temps, nous demandons que les usages soient appliqués quand ce n'est pas le cas. Ensuite, nous demandons plusieurs améliorations comme un 13^e salaire complet dès la deuxième année de service, des indemnités de repas, pour l'entretien des habits de travail et une progression salariale selon l'ancienneté.» Le volet santé et sécurité au travail est aussi important pour ces magasiniers et ces techniciens qui sont amenés à transporter des matériaux dangereux. Partant, ils réclament une meilleure formation ainsi qu'une visite médicale par an aux frais de l'employeur. «Depuis 2016, il y a aussi des inquiétudes par rapport à la présence d'amiante dans les locaux du personnel, ajoute Umberto Bandiera. Face à l'absence de transparence à ce sujet, le syndicat a signalé les soupçons à la Suva qui devrait intervenir pour poser un diagnostic.»

Silence radio

Transmises à la direction romande d'ISS le 6 mars, accompagnées d'une

proposition de rencontre, les revendications sont restées lettre morte. Face au mutisme de la direction, les employés ont décidé de se mettre en grève. Le syndicaliste se dit surpris par l'attitude de l'entreprise. «ISS a signé un accord international avec la fédération Uni Global Union dans lequel

ils reconnaissent les droits syndicaux. Aujourd'hui, ces engagements ne sont pas respectés.» Pour tenter de venir à bout du conflit, Unia a décidé le lendemain de la grève de saisir la Chambre des relations collectives de travail. Par ailleurs, le syndicat somme l'entreprise d'annuler le

licenciement de Jérôme et de le réintégrer, sans quoi, le dossier sera transmis au service juridique d'Unia.

Manon Todesco ■

Photos | Neil Labrador



Les grévistes veulent que la discussion puisse se mener avec la direction d'ISS sur leurs conditions de travail. Ils exigent également la réintégration de leur collègue licencié à 59 ans.

témoignages

Jérôme*

«J'ai été licencié fin janvier après quinze ans de service au Cern dont onze chez ISS. Je n'ai rien vu venir, j'ai été convoqué un lundi à 16h15 et à 16h30 j'étais renvoyé, sans explications. Unia a insisté pour en obtenir: ISS a invoqué des raisons de comportement alors que je n'ai jamais eu de problème. Normalement,



toutes les années nous avons un entretien individuel. En 2017, je n'ai pas été convoqué. Quant à la prime mensuelle de 200 francs pour bon travail et bon comportement, je n'ai jamais cessé de la toucher, je ne devais pas être un si mauvais élément que ça... L'an passé, j'ai demandé à changer de service à cause de mes maux de dos. Au lieu d'aménager mon poste, ils ont préféré me licencier. Et après, ils disent qu'ils prennent en compte le bien-être des employés, c'est du vent! On veut faire travailler les gens jusqu'à 65 ans mais à 59 ans on nous laisse de côté. Qui va vouloir de moi à mon âge? Je n'ai plus qu'à aller pointer au chômage...»

Didier*

«On ne se sent ni écouté ni respecté par l'entreprise. Dès qu'on exprime des doléances, ils nous répondent que la porte est ouverte et qu'on peut



partir si on le souhaite. La direction nous a aussi informés qu'en 2021, si ISS conservait le mandat du Cern, rien ne changerait pour nous. Aujourd'hui, on se rend compte que nos droits sont bafoués et que nos emplois sont sur la sellette, et nous avons décidé de recourir à une action collective. Au quotidien, nous avons de plus en plus de responsabilités, les conditions de travail se péjorent mais les salaires ne bougent pas: cela fait sept ans que nous n'avons pas eu un centime

d'augmentation alors que nous fournissons un travail professionnel et de qualité. Il faut rééquilibrer les choses. Nous sommes tous noyés dans un contrat de magasinier avec une même ligne salariale alors que certains ont des compétences de techniciens ou encore de gestion des produits dangereux. En faisant grève, nous souhaitons être entendus par ISS et qu'un dialogue soit enfin ouvert. ISS se targue d'être le champion du monde des bénéficiaires, mais nous, employés, n'en voyons pas la couleur.»

Stéphanie*

«En tant qu'assistante administrative et technique, cela fait six ans que je gagne 3600 francs bruts par mois alors que les nouveaux employés touchent beaucoup plus. C'est de la sous-enchère abusive. Cela fait des mois que je soulève le problème, en



vain. Mes supérieurs sont incapables de me dicter un cahier des charges. Maintenant il est temps de passer à l'action pour que les choses changent enfin, c'est pourquoi je me suis greffée à cette lutte collective. Je demande que mon salaire soit reconnu à sa juste valeur et qu'on prenne en compte l'ancienneté dans son calcul.»

Propos recueillis par MT ■

* prénoms d'emprunt.

Victoire pour Unia et la santé des maçons!

Le travail de nuit sur le chantier du Ceva à Genève a été déclaré illégal par le Tribunal administratif fédéral

«C'est une grande victoire!» François Clément, responsable Unia du secteur du gros œuvre pour la Suisse romande, salue la décision prise la semaine passée par le Tribunal administratif fédéral. Ce dernier a annulé une autorisation de travail de nuit sur le chantier du Ceva à Genève. Pour faire face à des retards dus à des oppositions de riverains à la nouvelle liaison ferroviaire devant relier la gare Cornavin à Annemasse, le consortium Alpiq-Sersa avait demandé, en octobre 2017, une dérogation au Secrétaire d'Etat à l'économie (Seco) pour faire travailler sa trentaine d'ouvriers 24 heures sur 24 entre le lundi à 5h du

matin et le samedi à 22h. Le travail de nuit avait débuté au mois d'août déjà. Les maîtres d'ouvrage, l'Etat de Genève et les CFF, avaient apporté leur soutien à la requête du consortium, afin de tenir le calendrier des travaux en vue de l'inauguration prévue fin



Grâce à Unia, les maçons ne travailleront pas la nuit au Ceva.

2019. En octobre, le Seco délivrait son autorisation de travail de nuit, avec effet rétroactif depuis août et jusqu'en mai de cette année. Unia Genève s'était aussitôt mobilisé en déposant un recours. Début novembre, l'autorisation était suspendue. Le consortium avait demandé la levée de cette suspension, sans succès. Cinq mois plus tard, le Tribunal administratif fédéral donnait raison à Unia. «Les motifs de l'entreprise ne concernaient que les délais, et non d'éventuels problèmes techniques, tels que ceux posés par des travaux effectués sur des voies avec trafic, où le travail de nuit doit rester une exception», explique François Clément qui se réjouit de cette victoire. «La décision du Tribunal permettra dorénavant au Seco d'être ferme sur toutes les de-

mandes de dérogations liées à des retards de travaux, qui sont de plus en plus fréquentes.» Pour le Ceva, le Tribunal précise aussi que les entreprises concurrentes doivent respecter l'interdiction du travail de nuit.

Risques pour la santé et la sécurité

«Les ouvriers n'ont pas à mettre leur santé et leur sécurité en danger à cause d'une mauvaise planification», relève le syndicaliste. Les retards provoqués par des oppositions de riverains auraient dus être prévus. Et François Clément de rappeler les grands risques du travail de nuit: «Au Danemark, il est reconnu comme source cancérigène. Dans notre pays, près d'un cas d'ulcères et de troubles gastriques sur

dix est lié à cette forme de travail. Les problèmes cardiaques seraient deux fois plus élevés, et faire travailler le corps quand il est censé se reposer entraîne des troubles du sommeil. Hallucinations auditives ou visuelles, baisse de concentration, somnolence accroissent les risques d'accidents déjà très élevés sur un chantier.» D'où l'importance de la décision du Tribunal administratif fédéral.

Sylviane Herranz ■